

CONVENTION RELATIVE A LA PRATIQUE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023.2024

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT : _____

N° ETUDIANT :

Inscrit en	Licence 1ère année	<input type="checkbox"/>	
	Licence 1ère année aménagée	<input type="checkbox"/>	type _____
	Licence 2ème année	<input type="checkbox"/>	mention _____
	Licence 3ème année	<input type="checkbox"/>	mention _____
	Deust 1ère année	<input type="checkbox"/>	
	Deust 2ème année	<input type="checkbox"/>	
	Licence professionnelle	<input type="checkbox"/>	mention (ou spécialité) _____
	Master 1ère année	<input type="checkbox"/>	mention (ou spécialité) _____

APSA PRATIQUEE :

Convention passée entre la **Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique UFR3S de l'Université de Lille, 9 rue de l'Université à Ronchin**, représentée par son **Doyen** ou son représentant et

LE CLUB

Nom et adresse exacte : _____

à propos de la pratique d'activité physique et sportive de l'étudiant(e).

ARTICLE 1 :

L'étudiant(e) et membre licencié(e) de l'association co-signataire, effectuera au minimum _____ heures (entraînements et/ou compétitions) dans le club pré-cité, au cours de l'année universitaire.

Le stage se déroulera du _____ au _____

Jours : _____

Horaires : _____

Lieu : _____

ARTICLE 2 :

L'étudiant(e) devra se plier au règlement intérieur du club co-signataire.

ARTICLE 3 :

Le président :

****en début d'année**, atteste le cadre de cette pratique (jours et heures d'entraînements, calendrier des compétitions)

****en fin d'année**, atteste l'exactitude de cette pratique, le niveau de cette pratique (niveau d'engagement de l'équipe, performance, classement) en référence au système fédéral.

****en cours d'année**, prévient la faculté de toute rupture de contrat de la part de l'étudiant(e) (absences répétées aux entraînements, aux compétitions), de toute difficulté éventuelle.

ARTICLE 4 :

La notation de l'étudiant(e) est sous la prérogative des enseignants de la faculté :

- du professeur responsable de la spécialité lorsque celle-ci est enseignée à la faculté
- du professeur responsable du diplôme lorsque celle-ci n'est pas enseignée à la Faculté :
 - * soit par une performance interne à la Faculté
 - * soit au regard de sa pratique fédérale.

ARTICLE 5 :

En cas de blessure lors de ces entraînements ou compétitions, l'étudiant(e) est en situation de sportif du club, toute déclaration sera faite à ce titre, à l'assurance du club.

FAIT à _____ le _____

LE PRESIDENT DU CLUB

nom & prénom

date : le

émargement :

Signature et cachet

LE RESPONSABLE DE LA MENTION

nom & prénom

date : le

émargement :

L'ENSEIGNANT RESPONSABLE DE L'APSA

nom & prénom

date : le

émargement :

LE DOYEN DE LA FACULTE

nom & prénom

date : le

émargement :

Signature et cachet

Vu et pris connaissance, L'ETUDIANT(E)

date : le

émargement :